PREFECTURE
DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2025-077

PUBLIÉ LE 5 FÉVRIER 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France / Délégation Départementale de Paris

75-2024-12-31-00013 - Arrêté n° 2024- 449 portant autorisation d'extension de capacité de l'EHPAD Le Canal des Maraichers géré par la Fondation Partage et Vie (3 pages) Page 4

75-2025-02-05-00006 - Arrêté n°2025-DD75-011 modifiant l'arrêté n°2025-DD75-008 fixant l'organisation du service pharmaceutique de garde de jour des officines de pharmacies sur le département de Paris (75) du dimanche 2 février 2025 08H00 au dimanche 25 janvier 2026 21H00 (8 pages) Page 8

75-2025-02-05-00005 - Arrêté n°2025-DD75-012 modifiant l'arrêté n°2025-DD75-009 fixant l'organisation du service pharmaceutique de garde d'urgence des officines de pharmacies sur le département de Paris (75) du samedi 1er février 2025 21H00 au dimanche 1er février 2026 08H00 (19 pages) Page 17

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Service concours statutaires

75-2025-01-30-00014 - Arrêté d'ouverture concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal??de 2e classe de la fonction publique hospitalière est ouvert à compter du 3 février 2025 à??l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris. (2 pages) Page 37

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Unité départementale de Paris

75-2025-02-04-00013 - Décision Agrément ?? Entreprise solidaire d'utilité sociale?? (ESUS) FONCIERE MELTING SPOT (2 pages) Page 40

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

75-2025-02-05-00001 - Arrêté préfectoral portant autorisation??d'appel à la générosité du public du??Fonds de dotation Robert-Debré Paris - Ile-de-France (2 pages) Page 43

Préfecture de Police / Cabinet

75-2025-02-03-00010 - Arrêté n°2025-00149 du 03 février 2025??autorisant la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs à l'occasion d'un rassemblement à Boulogne-Billancourt (92) le mardi 4 février 2025?? (7 pages) Page 46

75-2025-02-05-00002 - Arrêté n°2025-00152 autorisant la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs les 10 et 11 février 2025 à l'occasion du Sommet mondial pour l'action sur l'intelligence artificielle de Paris 2025 ?? (6 pages) Page 54

75-2025-02-05-00003 - Arrêté n°2025-00153 instituant un périmètre de protection et différentes mesures de police applicables à Paris les 10 et 11 février 2025 à l'occasion du Sommet mondial pour l'action sur l'intelligence artificielle de Paris 2025 ?? (6 pages) Page 61
75-2025-02-05-00004 - Arrêté n°2025-00154 portant mesures de police applicables à l'occasion du Sommet mondial pour l'action sur l'intelligence artificielle de Paris 2025 les 10 et 11 février 2025?? (6 pages) Page 68

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

75-2024-12-31-00013

Arrêté n° 2024- 449 portant autorisation d'extension de capacité de l'EHPAD Le Canal des Maraichers géré par la Fondation Partage et Vie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Île-de-France

VILLE DE PARIS

ARRÊTÉ N° 2024 - 449

portant autorisation d'extension de capacité de 104 à 110 places de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Le Canal des Maraichers sis 136, boulevard Macdonald à Paris (75019) géré par la Fondation Partage et Vie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LA MAIRE DE PARIS

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L313-1, et L314-3 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;

VU l'arrêté DS N°115/2024 du 25 septembre 2024 portant délégation de signature à Madame Stéphanie TALBOT, Directrice de l'autonomie ;

VU l'arrêté n° DIRNOV-2023/08 du 26 octobre 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France portant modification du cadre d'orientation stratégique 2018-2028 du projet régional de santé Île-de-France ;

VU l'arrêté n° DIRNOV-2023/09 du 26 octobre 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé Île-de-France ;

VU le Schéma Seniors à Paris 2022-2026 adopté par le Conseil de Paris en date des 15 au 18 novembre 2022 ;

VU l'arrêté n° 2023-162 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 19 juin 2023 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2022-2026 pour la région Île-de-France ;

VU l'arrêté conjoint n° 2009-51-5 du 20 février 2009 portant autorisation de création de l'EHPAD sis Boulevard Macdonald dans le 19ème arrondissement de Paris pour une capacité totale de 114 places ((99 places d'hébergement permanent, 10 places d'accueil de jour, et 5 places d'hébergement temporaire) ;

VU l'arrêté conjoint n° 2015-379 du 22 décembre 2015 portant modification de capacité de l'EHPAD Le Canal des Maraichers situé 136, boulevard Macdonald - 75019 Paris, portant sa capacité totale à 104 places (99 places d'hébergement permanent et 5 places d'hébergement temporaire) ;

VU le Procès-verbal de la visite de conformité du Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) au sein de l'EHPAD Le Canal des Maraichers sis 136, boulevard Macdonald à Paris (75015), du 14 décembre 2018, actant l'ouverture du PASA au 4 février 2019 ;

VU l'arrêté conjoint n° 2023-62 du 18 avril 2023 portant autorisation de transformation de 5 places d'hébergement temporaire en 5 places d'hébergement permanent au sein de l'EHPAD Le Canal des Maraichers sis 136, boulevard Macdonald - 75019 Paris, géré par la Fondation Partage et Vie ;

VU la demande du gestionnaire exprimée dans le cadre des négociations de CPOM et par courrier en date du 11 mars 2024 d'augmenter de 6 places d'hébergement permanent supplémentaires la capacité de l'EHPAD Le Canal des Maraichers, portant sa capacité totale à 110 places ;

CONSIDÉRANT que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins médico-sociaux fixés par le Schéma régional de santé et le Schéma « Séniors à Paris 2022-2026 » ;

CONSIDÉRANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1er : L'autorisation visant à l'extension de capacité de 6 places d'hébergement permanent supplémentaires de l'EHPAD Le Canal des Maraichers sis 136, boulevard Macdonald à Paris (75019), est accordée à la Fondation Partage et Vie.

ARTICLE 2e : La capacité totale de l'EHPAD Le Canal des Maraichers est fixée à 110 places d'hébergement permanent.

L'établissement comprend un Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

ARTICLE 3e : L'EHPAD Le Canal des Maraichers est habilité à l'aide sociale pour une capacité de 110 places.

ARTICLE 4e : L'établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité établissement
Numéro FINESS établissement : 75 004 580 9
Code catégorie : [500] EHPAD

Code discipline : [924] Accueil pour Personnes Âgées
[961] Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA)
Code fonctionnement (type d'activité) : [11] Hébergement Complet Internat
[21] Accueil de jour
Code clientèle : [711] Personnes Agées dépendantes
[436] Personnes Alzheimer ou maladies apparentées

Entité gestionnaire
Numéro FINESS gestionnaire : 92 002 856 0
Code statut : [63] Fondation

ARTICLE 5e : Le présent arrêté est sans effet concernant la durée d'autorisation accordée à l'EHPAD pour 15 ans à compter de sa date d'ouverture ou de renouvellement conformément aux conditions prévues aux articles L.312-8 et L.313-5 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 6e : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

ARTICLE 7e : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 8° : Le Directeur de la Délégation départementale de Paris de l'Agence régionale de santé Île-de-France et la Directrice de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Île-de-France, ainsi que sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 31/12/2024

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France et par délégation

Stéphanie TALBOT
Directrice de l'autonomie

Pour la Maire de Paris
Et par délégation
Le Directeur Adjoint des Solidarités

Jacques BERGER

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

75-2025-02-05-00006

Arrêté n°2025-DD75-011 modifiant l'arrêté n°2025-DD75-008 fixant l'organisation du service pharmaceutique de garde de jour des officines de pharmacies sur le département de Paris (75) du dimanche 2 février 2025 08H00 au dimanche 25 janvier 2026 21H00

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2025-DD75-011

Modifiant l'arrêté n°2025-DD75-008 fixant l'organisation du service pharmaceutique de garde de jour des officines de pharmacies sur le département de Paris (75) du dimanche 2 février 2025 08H00 au dimanche 25 janvier 2026 21H00

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU Le code de la santé publique, notamment les articles L.5125-22 et R.4235-49 ;

VU Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

VU L'arrêté du 14 septembre 2011 relatif à la fermeture hebdomadaire des pharmacies du département de Paris ;

VU L'arrêté DS n°001/2025 du 22 janvier 2025 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Tanguy BODIN, Directeur de la Délégation départementale de Paris et à divers collaborateurs de sa délégation ;

VU La proposition des organisations représentatives de la profession de pharmacien à Paris : la Chambre syndicale des pharmaciens de Paris, l'Union nationale des pharmacies de France et l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine, en date du 21 janvier 2025 et du 24 janvier 2025 ;

VU Le tableau corrigé transmis par les organisations représentatives de la profession de pharmacien à Paris en date du 31 janvier 2025 apportant diverses modifications sur un secteur de garde de jour ;

CONSIDÉRANT Qu'il importe d'assurer à la population une réponse aux besoins pharmaceutiques les dimanches et jours fériés ;

CONSIDÉRANT Que la permanence pharmaceutique les dimanches et jours fériés doit garantir une bonne couverture départementale en vue d'assurer l'accès aux médicaments à toute la population du département ;

CONSIDÉRANT Que le nombre de volontaires pour assurer le service de garde à Paris est suffisant ;

CONSIDÉRANT Que la proposition conjointe des organisations représentatives de la profession de pharmacien de Paris respecte le principe d'équité entre tous les pharmaciens volontaires pour participer au service de garde, au regard du positionnement géographique de leurs officines ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'annexe de l'arrêté n°2025-DD75-008 du 27 janvier 2025 est modifiée dans les termes fixés par l'annexe du présent arrêté. Les gardes des autres secteurs restent inchangées.

ARTICLE 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

ARTICLE 3 : Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 5 février 2025

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France
Le Directeur de la Délégation
départementale de Paris

SIGNÉ

Tanguy BODIN

ANNEXE 1 : Tableau de la garde pharmaceutique de jour du secteur 75_N_10 corrigé, du dimanche 2 février 2025 08H00 au dimanche 25 janvier 2026 21H00

Date de garde	Nom de la pharmacie - Grand public	Adresse	Code postal
02/02/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
02/02/2025	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
02/02/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
02/02/2025	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010
09/02/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
09/02/2025	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
09/02/2025	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
09/02/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
16/02/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
16/02/2025	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
16/02/2025	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010
16/02/2025	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
23/02/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
23/02/2025	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
23/02/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
23/02/2025	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010
02/03/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
02/03/2025	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
02/03/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
02/03/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
09/03/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
09/03/2025	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
09/03/2025	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010
09/03/2025	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
16/03/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
16/03/2025	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
16/03/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
16/03/2025	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010
23/03/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
23/03/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
23/03/2025	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
23/03/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
30/03/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
30/03/2025	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
30/03/2025	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010
30/03/2025	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
06/04/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
06/04/2025	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
06/04/2025	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
06/04/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
13/04/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
13/04/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
13/04/2025	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
13/04/2025	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010
20/04/2025	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
20/04/2025	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
20/04/2025	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010
20/04/2025	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
21/04/2025	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
21/04/2025	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
21/04/2025	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010

21/04/2025	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
27/04/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
27/04/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
27/04/2025	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010
27/04/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
01/05/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
01/05/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
01/05/2025	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
01/05/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
04/05/2025	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
04/05/2025	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
04/05/2025	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010
04/05/2025	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
08/05/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
08/05/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
08/05/2025	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010
08/05/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
11/05/2025	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
11/05/2025	PHARMACIE COHEN SOLAL	118 R DU FBG POISSONNIERE	75010
11/05/2025	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010
11/05/2025	PHARMACIE MIMOUNI	91 R DU FBG DU TEMPLE	75010
18/05/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
18/05/2025	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
18/05/2025	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010
18/05/2025	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
25/05/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
25/05/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
25/05/2025	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
25/05/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
29/05/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
29/05/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
29/05/2025	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
29/05/2025	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010
01/06/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
01/06/2025	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
01/06/2025	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010
01/06/2025	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
08/06/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
08/06/2025	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
08/06/2025	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010
08/06/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
09/06/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
09/06/2025	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
09/06/2025	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010
09/06/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
15/06/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
15/06/2025	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
15/06/2025	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010
15/06/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
22/06/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
22/06/2025	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
22/06/2025	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010

22/06/2025	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010
29/06/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
29/06/2025	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
29/06/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
29/06/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
06/07/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
06/07/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
06/07/2025	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
06/07/2025	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010
13/07/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
13/07/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
13/07/2025	PHARMACIE COHEN SOLAL	118 R DU FBG POISSONNIERE	75010
13/07/2025	PHARMACIE MIMOUNI	91 R DU FBG DU TEMPLE	75010
14/07/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
14/07/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
14/07/2025	PHARMACIE COHEN SOLAL	118 R DU FBG POISSONNIERE	75010
14/07/2025	PHARMACIE MIMOUNI	91 R DU FBG DU TEMPLE	75010
20/07/2025	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
20/07/2025	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
20/07/2025	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010
20/07/2025	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
27/07/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
27/07/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
27/07/2025	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
27/07/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
03/08/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
03/08/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
03/08/2025	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
03/08/2025	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010
10/08/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
10/08/2025	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010
10/08/2025	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
10/08/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
15/08/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
15/08/2025	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
15/08/2025	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
15/08/2025	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010
17/08/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
17/08/2025	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
17/08/2025	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010
17/08/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
24/08/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
24/08/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
24/08/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
24/08/2025	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
31/08/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
31/08/2025	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
31/08/2025	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
31/08/2025	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010
07/09/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
07/09/2025	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
07/09/2025	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010

07/09/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
14/09/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
14/09/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
14/09/2025	PHARMACIE COHEN SOLAL	118 R DU FBG POISSONNIERE	75010
14/09/2025	PHARMACIE MIMOUNI	91 R DU FBG DU TEMPLE	75010
21/09/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
21/09/2025	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
21/09/2025	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010
21/09/2025	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
28/09/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
28/09/2025	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
28/09/2025	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
28/09/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
05/10/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
05/10/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
05/10/2025	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010
05/10/2025	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010
12/10/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
12/10/2025	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
12/10/2025	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
12/10/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
19/10/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
19/10/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
19/10/2025	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
19/10/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
26/10/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
26/10/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
26/10/2025	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
26/10/2025	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010
01/11/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
01/11/2025	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
01/11/2025	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010
01/11/2025	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
02/11/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
02/11/2025	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
02/11/2025	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010
02/11/2025	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
09/11/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
09/11/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
09/11/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
09/11/2025	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
11/11/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
11/11/2025	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
11/11/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
11/11/2025	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010
16/11/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
16/11/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
16/11/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
16/11/2025	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
23/11/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
23/11/2025	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
23/11/2025	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010

23/11/2025	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
30/11/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
30/11/2025	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
30/11/2025	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010
30/11/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
07/12/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
07/12/2025	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
07/12/2025	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
07/12/2025	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
14/12/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
14/12/2025	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
14/12/2025	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010
14/12/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
21/12/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
21/12/2025	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
21/12/2025	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
21/12/2025	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
25/12/2025	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
25/12/2025	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
25/12/2025	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010
25/12/2025	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
28/12/2025	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
28/12/2025	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
28/12/2025	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010
28/12/2025	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
01/01/2026	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
01/01/2026	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
01/01/2026	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
01/01/2026	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
04/01/2026	GRANDE PHARMACIE DE LA PORTE	2 R DU FBG SAINT DENIS	75010
04/01/2026	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
04/01/2026	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010
04/01/2026	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
11/01/2026	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
11/01/2026	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
11/01/2026	PHARMACIE X	45 R DU FBG SAINT DENIS	75010
11/01/2026	PHARMACIE FAUBOURG DU TEMPLE	123 R DU FBG DU TEMPLE	75010
18/01/2026	PHARMACIE DU SOLEIL	75 BD DE STRASBOURG	75010
18/01/2026	PHARMAVANCE MAIRIE DU 10	90 R DU FBG SAINT MARTIN	75010
18/01/2026	PHARMACIE ABBES	31 R SAMBRE ET MEUSE	75010
18/01/2026	PHARMACIE OUAKNINE	132 R LA FAYETTE	75010
25/01/2026	PHARMACIE DES PASSAGES	80 R DU FBG SAINT DENIS	75010
25/01/2026	PHARMACIE METRO LA CHAPELLE	65 R LOUIS BLANC	75010
25/01/2026	PHARMACIE DE LA GARE DU NORD	112 RUE DE MAUBEUGE	75010
25/01/2026	PHARMACIE HADDOUK	2 PL JACQUES BONSERGENT	75010

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

75-2025-02-05-00005

Arrêté n°2025-DD75-012 modifiant l'arrêté n°2025-DD75-009 fixant l'organisation du service pharmaceutique de garde d'urgence des officines de pharmacies sur le département de Paris (75) du samedi 1er février 2025 21H00 au dimanche 1er février 2026 08H00

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2025-DD75-012

Modifiant l'arrêté n°2025-DD75-009 fixant l'organisation du service pharmaceutique de garde d'urgence des officines de pharmacies sur le département de Paris (75) du samedi 1er février 2025 21H00 au dimanche 1er février 2026 08H00

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU Le code de la santé publique, notamment les articles L.5125-22 et R.4235-49 ;

VU Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

VU L'arrêté du 14 septembre 2011 relatif à la fermeture hebdomadaire des pharmacies du département de Paris ;

VU L'arrêté DS n°001/2025 du 22 janvier 2025 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Tanguy BODIN, Directeur de la Délégation départementale de Paris et à divers collaborateurs de sa délégation ;

VU La proposition des organisations représentatives de la profession de pharmacien à Paris : la Chambre syndicale des pharmaciens de Paris, l'Union nationale des pharmacies de France et l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine, en date du 21 janvier 2025 et du 24 janvier 2025 ;

VU Le tableau corrigé transmis par les organisations représentatives de la profession de pharmacien à Paris en date du 31 janvier 2025 apportant diverses modifications sur un secteur de garde d'urgence ;

CONSIDÉRANT Qu'il importe d'assurer à la population une réponse aux besoins pharmaceutiques toutes les nuits de 21 heures du soir à 8 heures du matin ;

CONSIDÉRANT Que la permanence pharmaceutique de nuit doit garantir une bonne couverture départementale en vue d'assurer l'accès aux médicaments à toute la population du département ;

CONSIDÉRANT Que le nombre de volontaires pour assurer le service de garde à Paris est suffisant ;

CONSIDÉRANT Que la proposition conjointe des organisations représentatives de la profession de pharmacien de Paris respecte le principe d'équité entre tous les pharmaciens volontaires pour participer au service de garde, au regard du positionnement géographique de leurs officines ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'annexe de l'arrêté n°2025-DD75-009 du 27 janvier 2025 est modifiée dans les termes fixés par l'annexe du présent arrêté. Les gardes des autres secteurs restent inchangées.

ARTICLE 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

ARTICLE 3 : Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 5 février 2025

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France
Le Directeur de la Délégation
départementale de Paris

SIGNÉ

Tanguy BODIN

ANNEXE 1 : Tableau de la garde pharmaceutique d'urgence du secteur 75_CE_nuit corrigé, du dimanche 2 février 2025 08H00 au dimanche 25 janvier 2026 21H00

Date de garde	Nom de la pharmacie - grand public	Adresse	Code postal
01/02/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
01/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
02/02/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
02/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
03/02/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
03/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
04/02/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
04/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
05/02/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
05/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
06/02/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
06/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
07/02/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
07/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
08/02/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
08/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
09/02/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
09/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
10/02/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
10/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
11/02/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
11/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
12/02/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
12/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
13/02/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
13/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
14/02/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
14/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
15/02/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
15/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
16/02/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
16/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
17/02/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
17/02/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
18/02/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
18/02/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
19/02/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
19/02/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
20/02/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
20/02/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
21/02/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
21/02/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
22/02/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
22/02/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
23/02/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
23/02/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
24/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004

24/02/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
25/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
25/02/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
26/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
26/02/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
27/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
27/02/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
28/02/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
28/02/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
01/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
01/03/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
02/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
02/03/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
03/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
03/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
04/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
04/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
05/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
05/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
06/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
06/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
07/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
07/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
08/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
08/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
09/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
09/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
10/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
10/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
11/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
11/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
12/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
12/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
13/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
13/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
14/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
14/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
15/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
15/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
16/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
16/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
17/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
17/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
18/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
18/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
19/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
19/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
20/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003

20/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
21/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
21/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
22/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
22/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
23/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
23/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
24/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
24/03/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
25/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
25/03/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
26/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
26/03/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
27/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
27/03/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
28/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
28/03/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
29/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
29/03/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
30/03/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
30/03/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
31/03/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
31/03/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
01/04/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
01/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
02/04/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
02/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
03/04/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
03/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
04/04/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
04/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
05/04/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
05/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
06/04/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
06/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
07/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
07/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
08/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
08/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
09/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
09/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
10/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
10/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
11/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
11/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
12/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
12/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
13/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003

13/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
14/04/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
14/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
15/04/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
15/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
16/04/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
16/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
17/04/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
17/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
18/04/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
18/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
19/04/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
19/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
20/04/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
20/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
21/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
21/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
22/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
22/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
23/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
23/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
24/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
24/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
25/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
25/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
26/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
26/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
27/04/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
27/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
28/04/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
28/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
29/04/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
29/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
30/04/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
30/04/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
01/05/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
01/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
02/05/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
02/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
03/05/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
03/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
04/05/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
04/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
05/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
05/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
06/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
06/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
07/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003

07/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
08/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
08/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
09/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
09/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
10/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
10/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
11/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
11/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
12/05/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
12/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
13/05/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
13/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
14/05/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
14/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
15/05/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
15/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
16/05/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
16/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
17/05/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
17/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
18/05/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
18/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
19/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
19/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
20/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
20/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
21/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
21/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
22/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
22/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
23/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
23/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
24/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
24/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
25/05/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
25/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
26/05/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
26/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
27/05/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
27/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
28/05/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
28/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
29/05/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
29/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
30/05/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
30/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
31/05/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004

31/05/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
01/06/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
01/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
02/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
02/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
03/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
03/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
04/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
04/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
05/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
05/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
06/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
06/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
07/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
07/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
08/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
08/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
09/06/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
09/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
10/06/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
10/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
11/06/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
11/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
12/06/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
12/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
13/06/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
13/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
14/06/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
14/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
15/06/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
15/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
16/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
16/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
17/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
17/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
18/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
18/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
19/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
19/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
20/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
20/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
21/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
21/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
22/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
22/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
23/06/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
23/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
24/06/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004

24/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
25/06/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
25/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
26/06/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
26/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
27/06/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
27/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
28/06/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
28/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
29/06/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
29/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
30/06/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
30/06/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
01/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
01/07/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
02/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
02/07/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
03/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
03/07/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
04/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
04/07/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
05/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
05/07/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
06/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
06/07/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
07/07/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
07/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
08/07/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
08/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
09/07/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
09/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
10/07/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
10/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
11/07/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
11/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
12/07/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
12/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
13/07/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
13/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
14/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
14/07/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
15/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
15/07/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
16/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
16/07/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
17/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
17/07/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
18/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003

18/07/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
19/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
19/07/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
20/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
20/07/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
21/07/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
21/07/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
22/07/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
22/07/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
23/07/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
23/07/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
24/07/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
24/07/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
25/07/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
25/07/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
26/07/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
26/07/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
27/07/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
27/07/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
28/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
28/07/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
29/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
29/07/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
30/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
30/07/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
31/07/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
31/07/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
01/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
01/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
02/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
02/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
03/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
03/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
04/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
04/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
05/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
05/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
06/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
06/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
07/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
07/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
08/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
08/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
09/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
09/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
10/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
10/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
11/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003

11/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
12/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
12/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
13/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
13/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
14/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
14/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
15/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
15/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
16/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
16/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
17/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
17/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
18/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
18/08/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
19/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
19/08/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
20/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
20/08/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
21/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
21/08/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
22/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
22/08/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
23/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
23/08/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
24/08/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
24/08/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
25/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
25/08/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
26/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
26/08/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
27/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
27/08/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
28/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
28/08/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
29/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
29/08/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
30/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
30/08/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
31/08/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
31/08/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
01/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
01/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
02/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
02/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
03/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
03/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
04/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004

04/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
05/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
05/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
06/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
06/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
07/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
07/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
08/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
08/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
09/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
09/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
10/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
10/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
11/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
11/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
12/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
12/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
13/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
13/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
14/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
14/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
15/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
15/09/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
16/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
16/09/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
17/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
17/09/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
18/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
18/09/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
19/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
19/09/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
20/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
20/09/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
21/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
21/09/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
22/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
22/09/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
23/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
23/09/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
24/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
24/09/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
25/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
25/09/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
26/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
26/09/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
27/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
27/09/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
28/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003

28/09/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
29/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
29/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
30/09/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
30/09/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
01/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
01/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
02/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
02/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
03/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
03/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
04/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
04/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
05/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
05/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
06/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
06/10/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
07/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
07/10/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
08/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
08/10/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
09/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
09/10/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
10/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
10/10/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
11/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
11/10/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
12/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
12/10/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
13/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
13/10/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
14/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
14/10/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
15/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
15/10/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
16/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
16/10/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
17/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
17/10/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
18/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
18/10/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
19/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
19/10/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
20/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
20/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
21/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
21/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
22/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003

22/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
23/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
23/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
24/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
24/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
25/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
25/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
26/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
26/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
27/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
27/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
28/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
28/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
29/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
29/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
30/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
30/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
31/10/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
31/10/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
01/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
01/11/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
02/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
02/11/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
03/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
03/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
04/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
04/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
05/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
05/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
06/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
06/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
07/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
07/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
08/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
08/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
09/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
09/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
10/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
10/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
11/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
11/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
12/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
12/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
13/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
13/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
14/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
14/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
15/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004

15/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
16/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
16/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
17/11/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
17/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
18/11/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
18/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
19/11/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
19/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
20/11/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
20/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
21/11/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
21/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
22/11/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
22/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
23/11/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
23/11/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
24/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
24/11/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
25/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
25/11/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
26/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
26/11/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
27/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
27/11/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
28/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
28/11/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
29/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
29/11/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
30/11/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
30/11/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
01/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
01/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
02/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
02/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
03/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
03/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
04/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
04/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
05/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
05/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
06/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
06/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
07/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
07/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
08/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
08/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
09/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004

09/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
10/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
10/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
11/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
11/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
12/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
12/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
13/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
13/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
14/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
14/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
15/12/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
15/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
16/12/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
16/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
17/12/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
17/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
18/12/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
18/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
19/12/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
19/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
20/12/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
20/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
21/12/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
21/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
22/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
22/12/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
23/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
23/12/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
24/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
24/12/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
25/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
25/12/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
26/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
26/12/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
27/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
27/12/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
28/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
28/12/2025	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
29/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
29/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
30/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
30/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
31/12/2025	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
31/12/2025	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
01/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
01/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
02/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004

02/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
03/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
03/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
04/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
04/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
05/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
05/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
06/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
06/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
07/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
07/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
08/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
08/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
09/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
09/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
10/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
10/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
11/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
11/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
12/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
12/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
13/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
13/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
14/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
14/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
15/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
15/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
16/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
16/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
17/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
17/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
18/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
18/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
19/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
19/01/2026	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
20/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
20/01/2026	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
21/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
21/01/2026	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
22/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
22/01/2026	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
23/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
23/01/2026	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
24/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
24/01/2026	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
25/01/2026	GRANDE PHARMACIE PREMIERE	24 BD DE SEBASTOPOL	75004
25/01/2026	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
26/01/2026	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003

26/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
27/01/2026	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
27/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
28/01/2026	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
28/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
29/01/2026	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
29/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
30/01/2026	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
30/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004
31/01/2026	PHARMACIE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	5 PL DE LA REPUBLIQUE	75003
31/01/2026	PHARMACIE PLACE DE LA BASTILLE	3 BD BEAUMARCHAIS	75004

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2025-01-30-00014

Arrêté d'ouverture concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2e classe de la fonction publique hospitalière est ouvert à compter du 3 février 2025 à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap@aphp.fr

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2016-1704 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'**arrêté** du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2e classe de la fonction publique hospitalière, en application des articles 4-6 et 4-7 du décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 04 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022—07-05-00012 du 5-07-2022 modifié fixant la liste des directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial du 26 décembre 2022 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre National de Gestion du 11 janvier 2022 plaçant Madame Vanessa FAGE-MOREEL en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice des services centraux de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté de janvier 2024 portant délégation de signature de la directrice des ressources humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

La Directrice des Ressources Humaines entendu ;

- ARRÊTE -

DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES
55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap
@aphp.fr

ARTICLE 1 : Un concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2e classe de la fonction publique hospitalière est ouvert à compter du 3 février 2025 à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

ARTICLE 2 : La période d'inscription est fixée du 3 février 2025 au 3 mars 2025.

Les inscriptions seront reçues par téléinscription sur le site Internet de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris **https://concours.aphp.fr** à compter du 3 février 2025, 7 heures (heure de Paris) jusqu'au 3 mars 2025 à 14 heures (heure de Paris).

Les candidats pourront télétransmettre les pièces justificatives jusqu'au 7 mars à 14 heures (heure de Paris).

Le dossier de l'épreuve (RAEP) composé comme prévu par l'arrêté précité devra être téléversé par les candidats sur la plateforme de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris DISPOSE au plus tard **15 mars 2025** à 14 heures (heure de Paris).

Toute communication du service concours à destination du candidat (suivi du dossier, convocations aux épreuves, résultats…) s'effectuera par le biais de l'accès sécurisé du candidat consultable depuis le site internet **https://concours.aphp.fr**. Le candidat est informé qu'il doit consulter régulièrement son accès sécurisé.

ARTICLE 3 : La Directrice des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 janvier 2025

Pour le Directeur Général,
Pour la Directrice des Ressources Humaines empêchée,
Pour le Directeur du Département Développement des compétences
L'adjointe du Directeur du Département Développement des compétences
SIGNE
Marine LAMOLIE

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France

75-2025-02-04-00013

Décision Agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) FONCIERE MELTING SPOT

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Unité départementale de Paris

DECISION RELATIVE A

L'AGREMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE (ESUS)

VU la loi N° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (articles 1, 2 et 7)

VU l'article **L. 3332-17-1** du Code du Travail,

VU l'accusé de réception de la demande d'agrément au titre d'entreprise solidaire d'utilité sociale présentée par la société « FONCIERE MELTING SPOT » en date du 07 janvier 2025,

VU les pièces justificatives accompagnant la demande complète,

DECIDE

ARTICLE 1 : La société « FONCIERE MELTING SPOT» sise 2 rue de Franche Comté 75003 Paris (numéro RCS : 920 296 738) est **agréée** en qualité d'**entreprise solidaire d'utilité sociale** au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail.

ARTICLE 2 : Sauf modification de nature à remettre en cause la qualité d'entreprise solidaire en rapport avec l'article L 3332-17-1**,** le présent agrément est accordé pour une durée de **CINQ ans à** compter de sa date de notification.

ARTICLE 3 : Le préfet de la région Ile de France, Préfet de Paris et le responsable de l'Unité départementale de Paris – UD 75 - de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités - DRIEETS d'Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 04 février
2025

P/Pour le préfet, par délégation et par subdélégation du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France,

Signé par :

La Directrice adjointe du Pôle entreprises, emploi et solidarités

Signé

Véronique DELARUE

Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux devant le Responsable de l'Unité Départementale de Paris (35 rue de la Gare – CS60003 – 75144 Paris cedex 19), d'un recours hiérarchique devant le Ministre (Ministère du Travail, 127 rue de Grenelle 75007 PARIS 07), d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris (7 rue de Jouy – 75181 Paris cedex 04). Ces recours ne sont pas suspensifs.

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2025-02-05-00001

Arrêté préfectoral portant autorisation d'appel à la générosité du public du Fonds de dotation Robert-Debré Paris - Ile-de-France

PRÉFET
DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

CABINET
Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

Arrêté préfectoral portant autorisation
d'appel à la générosité du public du
Fonds de dotation Robert-Debré Paris – Ile-de-France

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, et notamment son article 140 ;

Vu le décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu le décret n° 2022-813 du 16 mai 2022, modifiant le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, et notamment les articles 11 et suivants ;

Vu le décret n°2019-504 du 22 mai 2019 fixant les seuils de la déclaration préalable et d'établissement du compte emploi annuel des ressources collectées auprès du public par les organismes faisant appel public à la générosité ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 mai 2019 fixant les modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel public à la générosité ;

Vu la demande du Fonds de dotation Robert-Debré Paris – Ile-de-France sollicitant l'autorisation de faire appel à la générosité du public, reçue le 24 janvier 2025, complétée le 4 février 2025 ;

Considérant que l'objectif du présent appel à la générosité du public est la santé et le bien-être de l'enfant, de l'adolescent, de la femme enceinte et du fœtus, par le soutien à la recherche, l'enseignement, l'éducation à la santé, la bienfaisance ainsi que l'abondement des ressources des établissements publics établis sur le site hospitalo-universitaire Robert-Debré Paris ;

Sur la proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

.../...

Dossier n° 16847207
FD355

A R R E T E :

ARTICLE 1er : Le Fonds de dotation Robert-Debré Paris – Ile-de-France est autorisé à faire appel à la générosité du public à compter du 5 février 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

ARTICLE 2 : Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration, à compter d'un montant de 153 000 € conformément aux décret et arrêté du 22 mai 2019.

Le compte emploi ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par le décret et l'arrêté ministériel du 22 mai 2019.

ARTICLE 3 : La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou à la réglementation relative aux appels à la générosité du public.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de 2 mois.

ARTICLE 5 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris (www.ile-de-france.gouv.fr), et notifié aux personnes visées à l'article 1er du présent arrêté.

Fait à Paris, le mercredi 5 février 2025

Pour le préfet de la région d'Ile de France,
préfet de Paris et par délégation
L'adjoint au chef du bureau des élections,
du mécénat et de la réglementation économique

Signé

David BOISAUBERT

Préfecture de Police

75-2025-02-03-00010

Arrêté n°2025-00149 du 03 février 2025 autorisant la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs à l'occasion d'un rassemblement à Boulogne-Billancourt (92) le mardi 4 février 2025

PRÉFECTURE DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

CABINET DU PREFET

Arrêté n°2025-00149
autorisant la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs à l'occasion d'un rassemblement à Boulogne-Billancourt (92) le mardi 4 février 2025

Le préfet de police,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 242-1 à L. 242-8 et R. 242-8 à R. 242-15 ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2023 relatif au nombre maximal de caméras installées sur des aéronefs pouvant être simultanément utilisées dans chaque département et collectivité d'outre-mer ;

Vu l'instruction ministérielle NOR IOMD2311883J du 30 avril 2023 relative à la procédure d'autorisation des caméras installées sur des aéronefs pour des missions de police administrative ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu la demande en date du 3 février 2025 formée par la direction de l'ordre public et de la circulation visant à obtenir l'autorisation de capter, d'enregistrer et de transmettre des images au moyen de deux caméras installées sur des aéronefs télé-pilotés afin d'assurer la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, la sécurité des rassemblements et la prévention d'actes de terrorisme à Paris le 4 février 2025 à l'occasion d'une manifestation de voie publique à Boulogne-Billancourt (92) ;

Considérant que les dispositions du I de l'article L. 242-5 du code de la sécurité intérieure permettent aux forces de sécurité intérieure, dans l'exercice de leurs missions de prévention des atteintes à l'ordre public et de protection de la sécurité des personnes et des biens, de procéder à la captation, à l'enregistrement et à la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs aux fins d'assurer la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, la sécurité des rassemblements de personnes sur la voie publique ainsi que l'appui des personnels au sol, en vue de leur permettre de maintenir ou de rétablir l'ordre public lorsque ces rassemblements sont susceptibles d'entraîner des troubles graves à l'ordre public et la prévention d'actes de terrorisme ;

Considérant que se tiendra le mardi 4 février 2025 à Boulogne-Billancourt rue Pierre Lefaucheux une manifestation organisée par la CGT Renault contre la « casse industrielle »; que cette manifestation est susceptible de rassembler un nombre important de personnes ; qu'il convient de prévenir les troubles éventuels à l'ordre public à l'occasion de cette manifestation ainsi que d'assurer la sécurité des rassemblements ; qu'en outre, la menace terroriste sollicite toujours à un niveau élevé les forces de sécurité intérieure dans le cadre du plan VIGIPIRATE « urgence attentat » en vigueur sur l'ensemble du territoire national depuis le 24 mars 2024 ;

Considérant que le recours à des caméras aéroportées permet de disposer d'une vision en grand angle tout en limitant l'engagement des forces au sol ; qu'il n'existe pas de dispositif moins intrusif permettant de parvenir aux mêmes fins ;

Considérant que la demande de la direction de l'ordre public et de la circulation porte sur l'engagement de deux caméras aéroportées qui pourront être en vol simultanément en vue de capter, d'enregistrer et de transmettre des images ; que les aires survolées sont strictement limitées aux zones où des troubles à l'ordre public sont susceptibles de se produire ; que la durée de l'autorisation demandée n'apparaît pas disproportionnée au regard des finalités poursuivies ;

Sur proposition de la direction de l'ordre public et de la circulation,

ARRETE :

Article 1er – La captation, l'enregistrement et la transmission d'images par la direction de l'ordre public et de la circulation sont autorisés dans les Hauts-de-Seine à l'occasion du rassemblement susvisé le 4 février 2025 aux titres de :

- la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens ;
- la sécurité des rassemblements ;
- la prévention d'actes de terrorisme.

Article 2 – Le nombre maximal de caméras pouvant procéder simultanément à des enregistrements est fixé à 2 caméras embarquées sur des aéronefs télé-pilotés.

Article 3 – La présente autorisation s'applique au périmètre géographique figurant sur le plan en annexe au présent arrêté.

Article 4 – La présente autorisation est délivrée pour le 4 février 2025 de 09h00 à 18h00 pour la mise en œuvre des finalités précitées.

Article 5 – L'information du public est assurée par la publication de l'arrêté aux recueils des actes administratifs mentionnés à l'article 7, sa mise en ligne sur le site internet de la préfecture de police ainsi que par une information sur les réseaux sociaux.

2025-00149

Article 6 – Le registre mentionné à l'article L. 242-4 du code de la sécurité intérieure est transmis au préfet de police, à l'issue de la période d'autorisation.

2025-00149

Article 7 – Le préfet des Hauts-de-Seine, la préfète, directrice du cabinet du préfet de police et le directeur de l'ordre public et de la circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur dès son affichage aux portes de la préfecture de police, sera publié aux recueils des actes administratifs du département de Paris et de la préfecture des Hauts-de-Seine et consultable sur le site internet de la préfecture de police (https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr).

Fait à Paris, le 3 février 2025

Pour le préfet de police
La préfète, directrice du cabinet
Signé
Magali CHARBONNEAU

2025-00149

Annexe de l'arrêté n° 2025-00149 du 3 février 2025

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester la présente autorisation, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage ou de sa publication :

- soit de saisir d'un RECOURS GRACIEUX
le Préfet de Police
7/9, boulevard du Palais - 75195 PARIS RP

- ou de former un RECOURS HIERARCHIQUE
auprès du Ministre de l'intérieur et des outre-mer
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
place Beauvau - 75008 PARIS

- soit de saisir d'un RECOURS CONTENTIEUX
le Tribunal administratif compétent

Aucune de ces voies et recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX et HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours contentieux, qui vise à contester la LEGALITE de la présente décision, doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre recours par l'administration, votre demande devra être considérée comme rejetée (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des RECOURS GRACIEUX ou HIERARCHIQUE, le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de la décision de rejet.

2025-00149

2025-00149

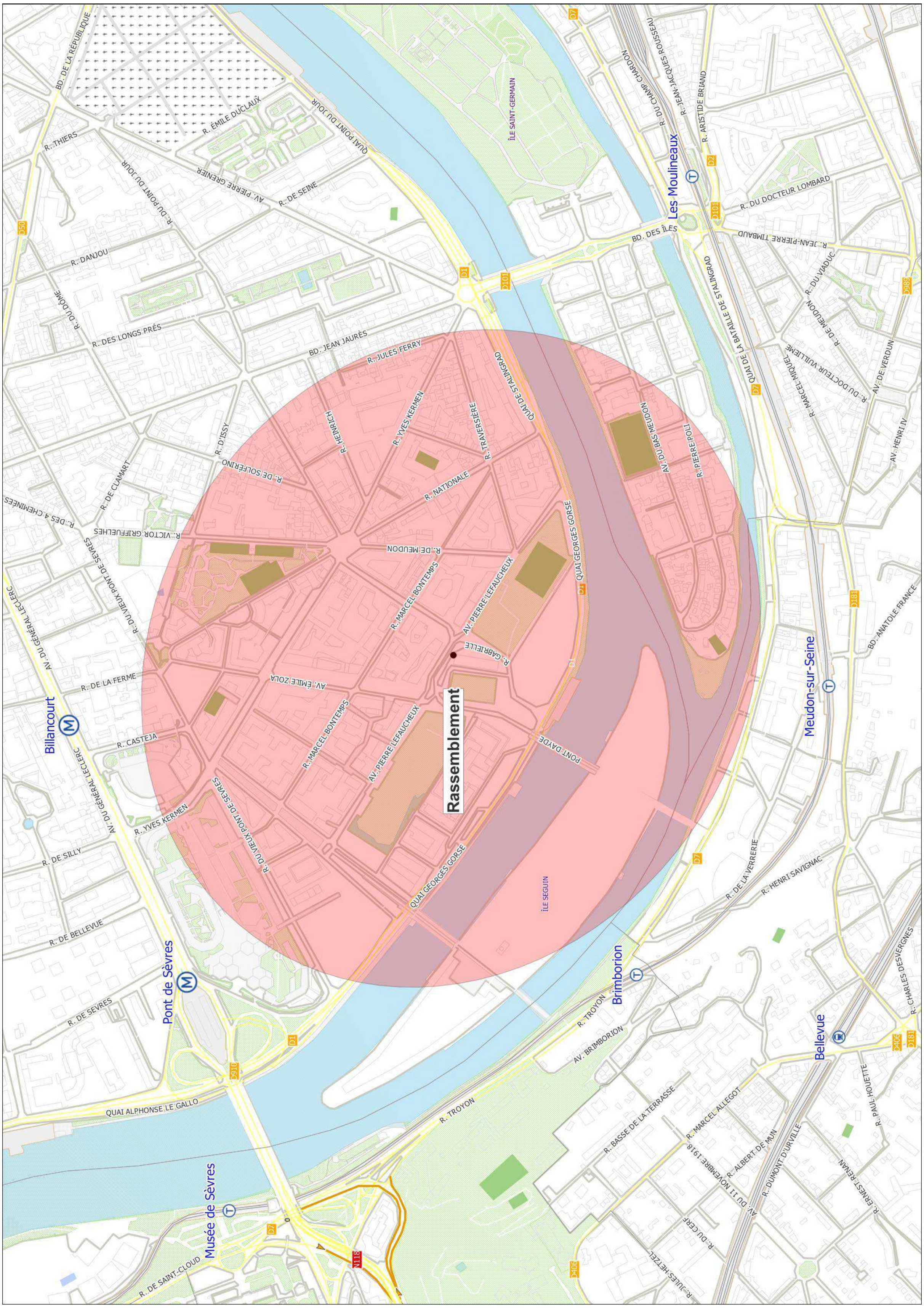
Rassemblement
Les Moulineaux
Billancourt
Pont de Sèvres
Musée de Sèvres
Meudon-sur-Seine
Brimborion
Bellevue
ÎLE SAINT-GERMAIN
ÎLE SEGUIN
BD. DE LA RÉPUBLIQUE
R. THIERS
R. ÉMILE DUCLAUX
QUAI POINT DU JOUR
AV. PIERRE GRENIER
R. DE SEINE
R. DU POINT DU JOUR
R. DANJOU
R. DU DÔME
R. DES LONGS PRÉS
BD. JEAN JAURÈS
R. JULES FERRY
QUAI DE STALINGRAD
R. YVES KERMEN
R. HEINRICH
R. TRAVERSIÈRE
R. D'ISSY
R. DE SOLFERINO
R. NATIONALE
R. DE CLAMART
R. DES 4 CHEMINÉES
R. VICTOR GRIFFUELHES
R. DE MEUDON
QUAI GEORGES GORSE
AV. PIERRE LEFAUCHEUX
R. MARCEL BONTEMPS
R. GABRIELLE
AV. ÉMILE ZOLA
R. DE LA FERME
R. CASTEJA
PONT D'AVAL
R. DU VIEUX PONT DE SÈVRES
AV. DU GÉNÉRAL LECLERC
R. DE SILLY
R. DE BELLEVUE
R. DE SÈVRES
QUAI ALPHONSE LE GALLO
R. DE SAINT-CLOUD
R. TROYON
AV. BRIMBORION
R. BASSE DE LA TERRASSE
R. MARCEL ALLEGOT
R. ALBERT DE MUN
AV. DU 11 NOVEMBRE 1918
R. DUMONT D'URVILLE
R. DU CERF
R. JULES HETZEL
R. ERNEST RENAN
R. PAUL HOUETTE
R. CHARLES DESVERGNES
R. DE LA VERRERIE
R. HENRI SAVIGNAC
BD. ANATOLE FRANCE
AV. DU BAS MEUDON
R. PIERRE POLI
QUAI DE LA BATAILLE DE STALINGRAD
R. MARCEL MIQUEL
R. DU DOCTEUR VUILLIÈME
R. DE MEUDON
R. DU VIADUC
AV. DE VERDUN
AV. HENRI IV
BD. DES ÎLES
R. JEAN-PIERRE TIMBAUD
R. DU DOCTEUR LOMBARD
R. ARISTIDE BRIAND
R. JEAN-JACQUES ROUSSEAU
R. DU CHAMP CHARDON

2025-00149

Préfecture de Police

75-2025-02-05-00002

Arrêté n°2025-00152 autorisant la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs les 10 et 11 février 2025 à l'occasion du Sommet mondial pour l'action sur l'intelligence artificielle de Paris 2025

PRÉFECTURE DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

CABINET DU PREFET

Arrêté n°2025-00152

autorisant la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs les 10 et 11 février 2025 à l'occasion du Sommet mondial pour l'action sur l'intelligence artificielle de Paris 2025

Le préfet de police,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 242-1 à L. 242-8 et R. 242-8 à R. 242-14 ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2025-62 du 22 janvier 2025 portant application de l'article L. 211-11-1 du code de la sécurité intérieure au sommet mondial pour l'action sur l'intelligence artificielle de Paris 2025 ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2023 relatif au nombre maximal de caméras installées sur des aéronefs pouvant être simultanément utilisées dans chaque département et collectivité d'outre-mer ;

Vu l'instruction ministérielle NOR IOMD2311883J du 30 avril 2023 relative à la procédure d'autorisation des caméras installées sur des aéronefs pour des missions de police administrative ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu la demande en date du 21 janvier 2025 formée par la direction de l'ordre public et de la circulation visant à obtenir l'autorisation de capter, d'enregistrer et de transmettre des images au moyen de quatre caméras installées sur des aéronefs télé-pilotés afin d'assurer la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, la sécurité des rassemblements, la prévention d'actes de terrorisme et la régulation des flux de transport dans le cadre du Sommet mondial pour l'action sur l'intelligence artificielle à Paris les 10 et 11 février 2025 ;

Considérant que les dispositions du I de l'article L. 242-5 du code de la sécurité intérieure permettent aux forces de sécurité intérieure, dans l'exercice de leurs missions de prévention des atteintes à l'ordre public et de protection de la sécurité des personnes et des biens, de procéder à la captation, à l'enregistrement et à la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs aux fins d'assurer la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, la sécurité des rassemblements de personnes sur la voie publique ainsi que l'appui des personnels au sol, en vue de leur permettre de maintenir ou de rétablir l'ordre public lorsque ces rassemblements sont susceptibles d'entraîner des troubles graves à l'ordre public, la prévention d'actes de terrorisme et la régulation des flux de transport ;

Considérant que se dérouleront les 10 et 11 février 2025 à Paris plusieurs évènements à l'occasion du Sommet mondial pour l'action sur l'intelligence artificielle de Paris 2025 ; que ces évènements se tiendront en présence du président de la République, de membres du gouvernement, de chefs d'Etats et de membres de gouvernements étrangers, de chercheurs, d'acteurs de la société civile et de journalistes ; que, par ailleurs, le Sommet mondial pour l'action sur l'intelligence artificielle est classé comme grand évènement au sens de l'article L. 211-11-1 du code de la sécurité intérieure ; qu'ainsi, il convient de prévenir les troubles éventuels à l'ordre public et d'assurer la sécurité des participants au Sommet mondial sur l'intelligence artificielle de même que la fluidité des trajets des cortèges à cette occasion ; que dans le contexte actuel national et international de menace très élevée, les événements de ce Sommet sont susceptibles de constituer une cible privilégiée et symbolique pour des actes de nature terroriste ; qu'en outre, la menace terroriste sollicite toujours à un niveau élevé les forces de sécurité intérieure dans le cadre du plan VIGIPIRATE « urgence attentat » en vigueur sur l'ensemble du territoire national depuis le 24 mars 2024 ;

Considérant que le recours à des caméras aéroportées permet de disposer d'une vision en grand angle tout en limitant l'engagement des forces au sol ; qu'il n'existe pas de dispositif moins intrusif permettant de parvenir aux mêmes fins ;

Considérant que la demande de la direction de l'ordre public et de la circulation porte sur l'engagement de 4 caméras aéroportées qui pourront être en vol simultanément en vue de capter, d'enregistrer et de transmettre des images ; que les aires survolées sont strictement limitées aux zones où des troubles à l'ordre public sont susceptibles de se produire ; que la durée de l'autorisation demandée n'apparaît pas disproportionnée au regard des finalités poursuivies ;

Sur proposition de la direction de l'ordre public et de la circulation,

ARRETE :

Article 1er – La captation, l'enregistrement et la transmission d'images par la direction de l'ordre public et de la circulation sont autorisés à Paris pour le Sommet mondial susvisé aux titres de :

- la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens ;
- la sécurité des rassemblements ;
- la prévention d'actes de terrorisme ;
- la régulation des flux de transport.

Article 2 – Le nombre maximal de caméras pouvant procéder simultanément à des enregistrements est fixé à 4 caméras embarquées sur des aéronefs télé-pilotés.

Article 3 – La présente autorisation s'applique aux périmètres géographiques figurant sur les plans en annexe au présent arrêté.

Article 4 – La présente autorisation est délivrée les lundi 10 février et mardi 11 février 2025 pour l'ensemble des finalités précitées selon les modalités suivantes :

- le lundi 10 février 2025 de 07h00 à 23h00 dans le périmètre délimité selon la cartographie figurant en annexe 2 ;
- le mardi 11 février 2025 de 07h00 à 16h00 dans le périmètre délimité selon la cartographie figurant en annexe 3.

Article 5 – L'information du public est assurée par la publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs du département de Paris, sa mise en ligne sur le site internet de la préfecture de police ainsi que par une information sur les réseaux sociaux.

Article 6 – Le registre mentionné à l'article L. 242-4 du code de la sécurité intérieure est transmis au préfet de police, à l'issue de la période d'autorisation.

Article 7 – La préfète, directrice du cabinet du préfet de police, et le directeur de l'ordre public et de la circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris et consultable sur le site internet de la préfecture de police (https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr).

Fait à Paris, le 5 février 2025

SIGNE
Laurent NUÑEZ

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester la présente autorisation, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage ou de sa publication :

- soit de saisir d'un RECOURS GRACIEUX
le Préfet de Police
7/9, boulevard du Palais - 75195 PARIS RP

- ou de former un RECOURS HIERARCHIQUE
auprès du Ministre de l'intérieur et des outre-mer
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
place Beauvau - 75008 PARIS

- soit de saisir d'un RECOURS CONTENTIEUX
le Tribunal administratif compétent

Aucune de ces voies et recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX et HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours contentieux, qui vise à contester la LEGALITE de la présente décision, doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre recours par l'administration, votre demande devra être considérée comme rejetée (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des RECOURS GRACIEUX ou HIERARCHIQUE, le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de la décision de rejet.

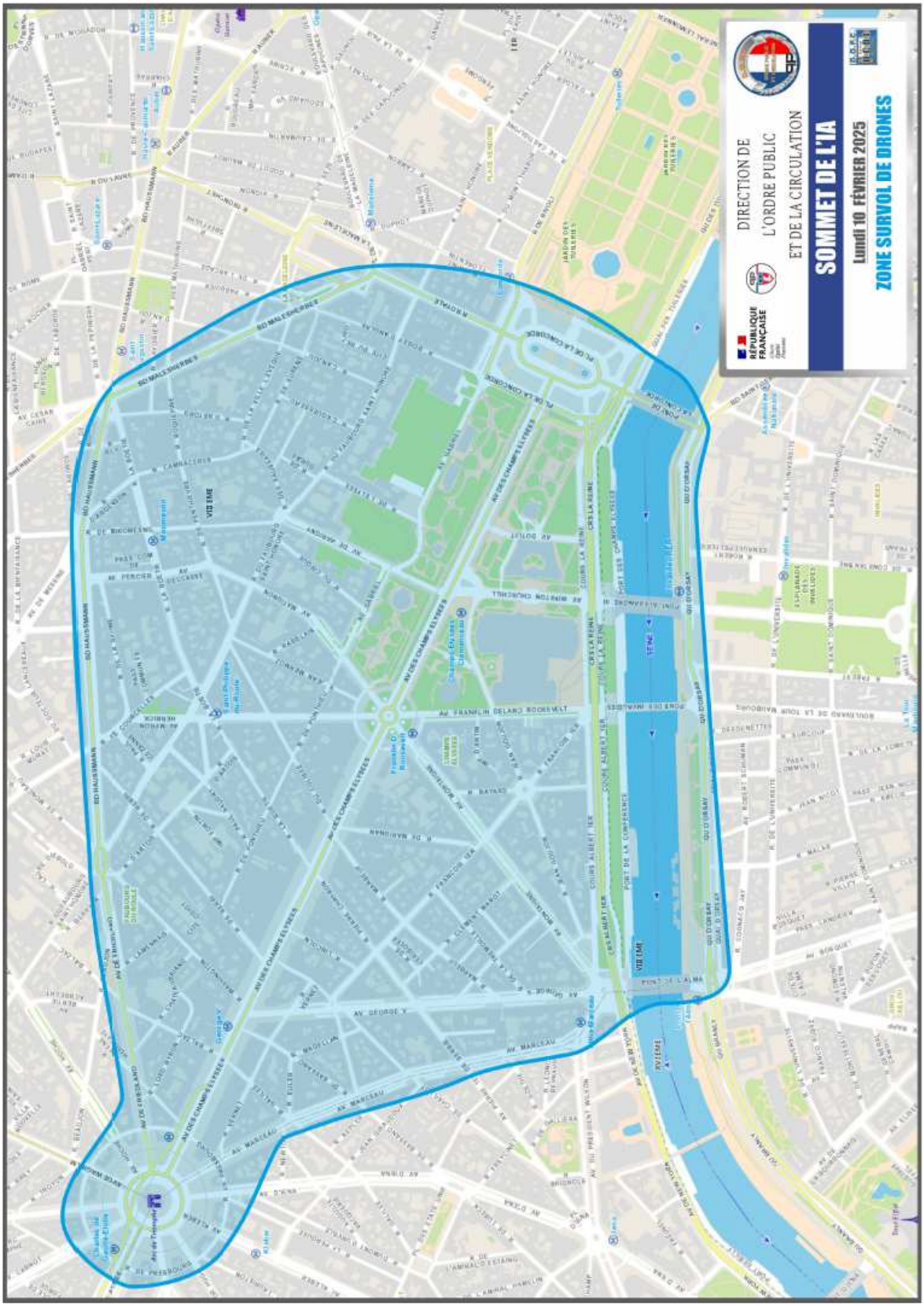
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION DE L'ORDRE PUBLIC ET DE LA CIRCULATION
SOMMET DE L'IA
Lundi 10 FÉVRIER 2025
ZONE SURVOL DE DRONES

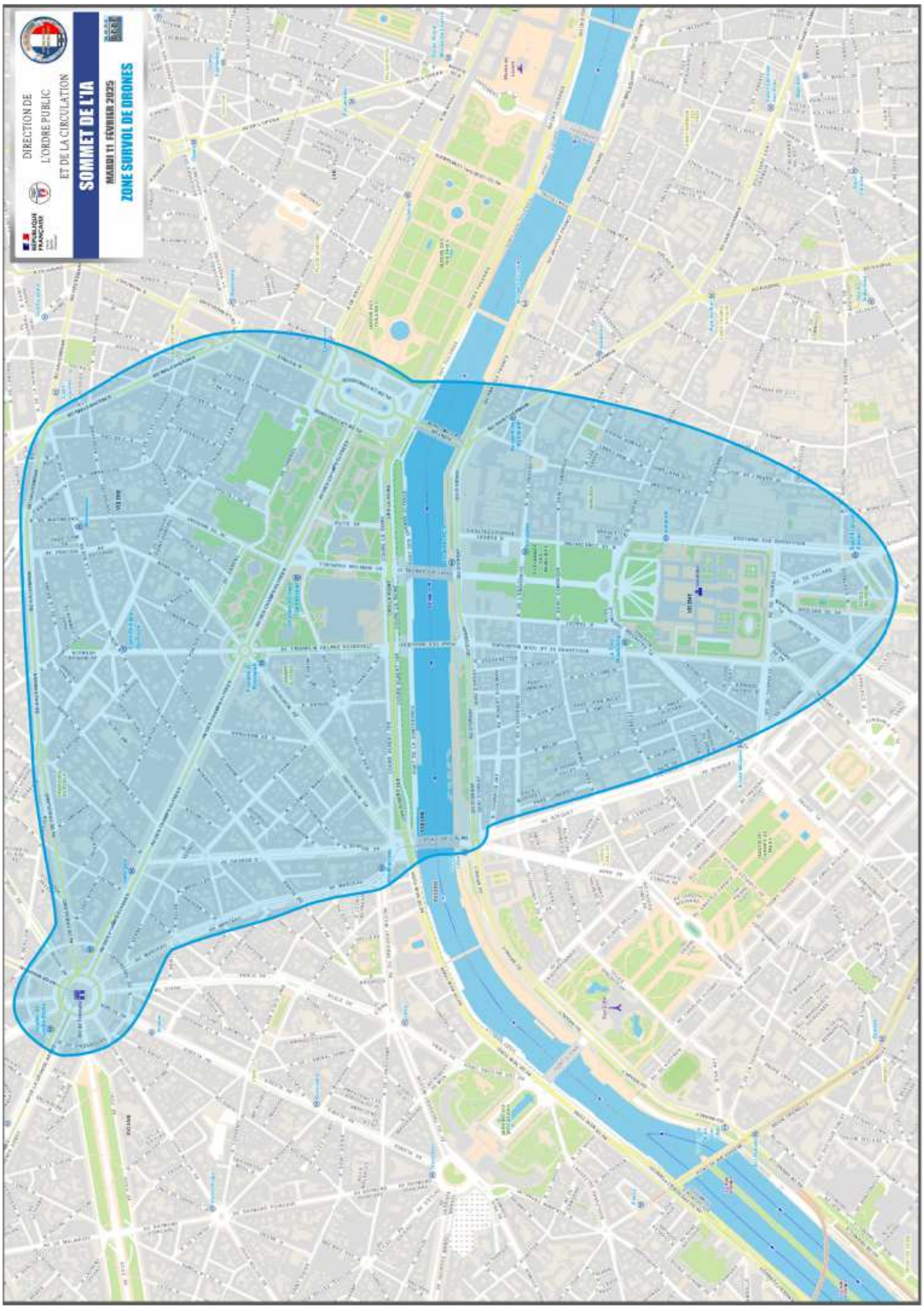
DIRECTION DE L'ORDRE PUBLIC ET DE LA CIRCULATION
SOMMET DE L'IA
MARDI 11 FÉVRIER 2025
ZONE SURVOL DE DRONES

Préfecture de Police

75-2025-02-05-00003

Arrêté n°2025-00153 instituant un périmètre de protection et différentes mesures de police applicables à Paris les 10 et 11 février 2025 à l'occasion du Sommet mondial pour l'action sur l'intelligence artificielle de Paris 2025

PRÉFECTURE DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

CABINET DU PREFET

Arrêté n°2025-00153

instituant un périmètre de protection et différentes mesures de police applicables à Paris les 10 et 11 février 2025 à l'occasion du Sommet mondial pour l'action sur l'intelligence artificielle de Paris 2025

Le préfet de police,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-13 ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de procédure pénale ;

Vu le code la route, notamment son article L. 411-2 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 211-11 et L. 211-12 ;

Vu code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 122-1 et L. 226-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 72 ;

Vu le décret n° 2025-62 du 22 janvier 2025 portant application de l'article L. 211-11-1 du code de la sécurité intérieure au sommet mondial pour l'action sur l'intelligence artificielle de Paris 2025 ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe) ;

Considérant que, en application des articles L. 122-1 du code de la sécurité intérieure et 72 du décret du 29 avril 2004 susvisé, le préfet de police a la charge à Paris, de l'ordre public, notamment la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant que, en application de l'article L. 226-1 du code de la sécurité intérieure, le préfet de police peut, en vue d'assurer la sécurité d'un lieu ou d'un événement exposé à un risque d'actes de terrorisme à raison de sa nature et de l'ampleur de sa fréquentation, instituer par arrêté motivé un périmètre de protection au sein duquel l'accès et la circulation des personnes sont réglementés ; que cet arrêté peut autoriser les agents mentionnés aux 2° à 4° de l'article 16 du code de procédure pénale et, sous la responsabilité de ces agents, ceux mentionnés à l'article 20 et aux 1°, 1°bis et 1°ter de l'article 21 du même code à procéder, au sein du périmètre de protection, avec le consentement des personnes faisant l'objet de ces vérifications, à des palpations de sécurité, à l'inspection visuelle et à

la fouille des bagages, ainsi qu'à la visite des véhicules susceptibles de pénétrer au sein de ce périmètre ;

Considérant que se dérouleront les 10 et 11 février 2025 à Paris plusieurs évènements à l'occasion du Sommet mondial pour l'action sur l'intelligence artificielle de Paris 2025 ; que ce Sommet, classé comme grand évènement au sens de l'article L. 211-11-1 du code de la sécurité intérieure, doit accueillir notamment le président de la République, des membres du gouvernement, des chefs d'Etats et des membres de gouvernements étrangers, des chercheurs, des acteurs de la société civile et des journalistes ; que de nombreux participants sont attendus afin d'assister à ce Sommet ; que compte tenu du contexte international, de l'exposition de la France et de la présence de nombreuses délégations étrangères, l'existence d'un haut risque en terme de terrorisme est avéré ; que plusieurs attentats ou tentatives d'attentats récents traduisent le niveau élevé de la menace terroriste actuelle en France dans le cadre du plan VIGIPIRATE « urgence attentat » en vigueur sur l'ensemble du territoire national depuis le 24 mars 2024 ; que le Sommet sur l'intelligence artificielle est susceptible de constituer une cible privilégiée et symbolique pour des actes de nature terroriste ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité de police compétente de prendre les mesures adaptées, nécessaires et proportionnées visant à garantir la sécurité des personnes et des biens ; que des mesures applicables les lundi 10 et mardi 11 février 2025 instituant un périmètre à l'occasion du Sommet sur l'intelligence artificielle répondent à ces objectifs ;

ARRETE :

TITRE PREMIER
INSTITUTION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION

Article 1er – Il est institué un périmètre de protection au sein duquel l'accès et la circulation des personnes sont réglementés dans les conditions fixées par le présent arrêté, aux jours et horaires suivants :

- le lundi 10 février 2025 de 06h00 à 20h00 ;
- le mardi 11 février 2025 de 06h00 à 17h00.

Article 2 – Le périmètre de protection institué par l'article 1er est délimité selon la cartographie en annexe.

Article 3 – Les points d'accès au périmètre sont situés comme suit :

- aux angles de l'avenue des Champs Elysées et de l'avenue Winston Churchill ;
- à l'angle de l'avenue Winston Churchill et du cours la Reine ;
- à l'angle de l'avenue du Général Eisenhower et de l'avenue Franklin Roosevelt.

TITRE II

MESURES DE POLICE APPLICABLES A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE PROTECTION

Article 4 – Dans le périmètre institué et durant les périodes mentionnées par l'article 1er, les mesures suivantes sont applicables :

1° Mesures applicables aux usagers de la voie publique :

a) Sont interdits :

- tout rassemblement de nature revendicative ;
- le port, le transport et l'utilisation des artifices de divertissement, des articles pyrotechniques, des armes à feu, y compris factices, et des munitions, ainsi que de tous objets susceptibles de constituer une arme au sens de l'article 132-75 du code pénal ou pouvant servir de projectile présentant un danger pour la sécurité des personnes et des biens ;
- l'accès des animaux dangereux au sens des articles L. 211-11 et suivants du code rural et de la pêche maritime, en particulier les chiens des 1ère et 2ème catégories.

b) Pour accéder au périmètre institué par l'article 1 et 2 ou y circuler, les personnes ont l'obligation de se soumettre, à la demande des agents autorisés par le présent arrêté à procéder à ces vérifications, à des palpations de sécurité, à l'inspection visuelle et à la fouille des bagages ainsi qu'à la visite de leur véhicule ;

c) Les personnes qui pour des raisons personnelles, professionnelles ou familiales doivent accéder à l'intérieur du périmètre de protection et y circuler sont invitées à se signaler auprès de l'autorité de police sur place afin de pouvoir faire l'objet d'une mesure de filtrage adaptée ;

2° Mesures autorisant les personnels chargés de la sécurité à procéder aux vérifications :

- les officiers de police judiciaire mentionnés aux 2° à 4° de l'article 16 du code de procédure pénale et, sous leur responsabilité, les agents de police judiciaire mentionnés à l'article 20 du même code, ainsi que les agents de police judiciaire adjoints mentionnés aux 1°, 1° bis et 1° ter de l'article 21 du même code, sont autorisés à procéder, avec le consentement des personnes faisant l'objet de ces vérifications, à des palpations de sécurité, à l'inspection visuelle des bagages et à leur fouille, ainsi qu'à la visite des véhicules.

Article 4 – Sans préjudice des sanctions pénales auxquelles s'exposent les personnes en infraction avec les dispositions du présent titre, celles qui refusent de se soumettre à l'inspection visuelle de leurs bagages à main, à leur fouille, à des palpations de sécurité ou à la visite de leur véhicule peuvent se voir interdire l'accès au périmètre institué par le titre 1er ou être conduites à l'extérieur de celui-ci.

TITRE III

DISPOSITIONS FINALES

Article 5 – Les mesures prévues par le présent arrêté peuvent être levées et rétablies sur décision du représentant sur place de l'autorité de police, en fonction de l'évolution de la situation.

Article 6 – La préfète, directrice du cabinet du préfet de police, le directeur de l'ordre public et de la circulation, la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et la secrétaire générale de la ville de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des acte administratifs du département de Paris, consultable sur le site internet de la préfecture de police (https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr) et transmis à la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Paris.

Fait à Paris, le 5 février 2025

SIGNE
Pour le préfet de police
La préfète, directrice du cabinet
Magali CHARBONNEAU

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester le présent arrêté, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage ou de sa publication au recueil des actes administratifs du département de Paris :

- soit de saisir d'un RECOURS GRACIEUX
le Préfet de Police
7/9, boulevard du Palais - 75195 PARIS RP

- ou de former un RECOURS HIERARCHIQUE
auprès du Ministre de l'intérieur
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
place Beauvau - 75008 PARIS

- soit de saisir d'un RECOURS CONTENTIEUX
le Tribunal administratif compétent

Aucune de ces voies et recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX et HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de l'arrêté contesté.

Le recours CONTENTIEUX, qui vise à contester la LEGALITE de la présente décision, doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre recours par l'administration, votre demande devra être considérée comme rejetée (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE, le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de la décision de rejet.

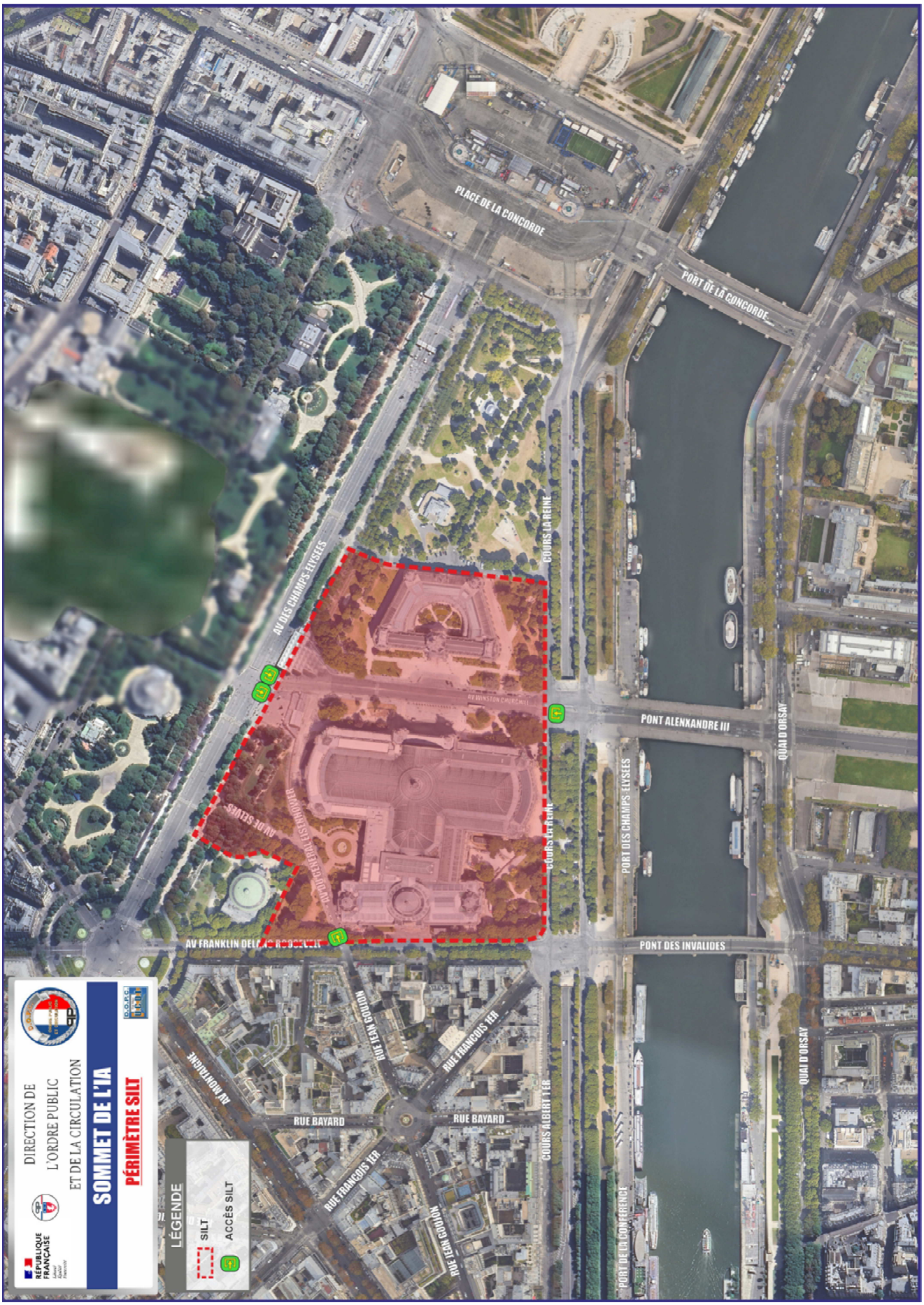
PLACE DE LA CONCORDE
PORT DE LA CONCORDE
AV DES CHAMPS-ELYSEES
COURS LA REINE
AV WINSTON CHURCHILL
AV FRANKLIN DELANO ROOSEVELT
PONT ALEXANDRE III
QUAI D'ORSAY
PORT DES CHAMPS-ELYSEES
PONT DES INVALIDES
AV MONTAIGNE
RUE BAYARD
RUE JEAN GOUJON
RUE FRANCOIS 1ER
COURS ALBERT 1ER
PORT DE LA CONFERENCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION DE L'ORDRE PUBLIC ET DE LA CIRCULATION
SOMMET DE L'IA
PÉRIMÈTRE SILT
LÉGENDE
SILT
ACCÈS SILT

Préfecture de Police

75-2025-02-05-00004

Arrêté n°2025-00154 portant mesures de police applicables à l'occasion du Sommet mondial pour l'action sur l'intelligence artificielle de Paris 2025 les 10 et 11 février 2025

PRÉFECTURE DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

CABINET DU PREFET

Arrêté n°2025-00154

portant mesures de police applicables à l'occasion du Sommet mondial pour l'action sur l'intelligence artificielle de Paris 2025 les 10 et 11 février 2025

Le préfet de police,

Vu le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 modifié relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges ;

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre VII du titre V du livre V ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-13 ;

Vu le code pénal, notamment ses articles 132-75, 431-9, 431-9-1, R.610-5 et R.644-5 ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 78-2-4, 78-2-5 et R.48-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 122-1 et L. 211-1 à L. 211-3 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 72 ;

Vu le décret n° 2025-62 du 22 janvier 2025 portant application de l'article L. 211-11-1 du code de la sécurité intérieure au sommet mondial pour l'action sur l'intelligence artificielle de Paris 2025 ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe) ;

Considérant que, en application des articles L. 122-1 du code de la sécurité intérieure et 72 du décret du 29 avril 2004 susvisé, le préfet de police a la charge à Paris, de l'ordre public, notamment la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant que, en application de l'article 431-9-1 du code pénal, le fait pour une personne de dissimuler volontairement tout ou partie de son visage sans motif légitime au sein, ou aux abords immédiats, d'une manifestation sur la voie publique au cours, ou à l'issue, de laquelle des troubles à l'ordre public sont commis ou risquent d'être commis est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende ;

Considérant que sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe la violation des interdictions et le manquement aux obligations édictées par arrêtés pris sur le fondement des pouvoirs de police, en application de l'article R. 644-5 du code pénal relatif à l'usage des artifices de divertissement sur la voie publique et le transport de récipients

contenant du carburant à l'occasion d'événements comportant des risques d'atteinte à la sécurité publique ; que l'article R. 48-1 du code de procédure pénale rend applicable la procédure de l'amende forfaitaire pour les contraventions précitées ;

Considérant que, en application des réquisitions écrites du procureur de la République, les officiers de police judiciaire et, sur l'ordre et sous la responsabilité de ceux-ci, les agents de police judiciaire, sont autorisés à procéder sur les lieux d'une manifestation et à ses abords immédiats à l'inspection visuelle et à la fouille des bagages, ainsi qu'à la visite de véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique, conformément à l'article 78-2-5 du code de procédure pénale ;

Considérant que se dérouleront les 10 et 11 février 2025 à Paris plusieurs évènements à l'occasion du Sommet mondial pour l'action sur l'intelligence artificielle de Paris 2025 ; que ce Sommet, classé comme grand évènement au sens de l'article L. 211-11-1 du code de la sécurité intérieure, doit accueillir notamment le président de la République, des membres du gouvernement, des chefs d'Etats et des membres de gouvernements étrangers, des chercheurs, des acteurs de la société civile et des journalistes ; que de nombreux participants sont attendus afin d'assister à ce Sommet ; que dans ce cadre un arrêté préfectoral est pris sur le fondement de l'article L. 226-1 du code de la sécurité intérieure afin de garantir le bon déroulement des évènements du Sommet mondial sur l'intelligence artificielle ; que compte tenu du contexte international, de l'exposition de la France et de la présence de nombreuses délégations étrangères, il existe un risque que des rassemblements non déclarés aient lieu à cette occasion ; que de tels rassemblements pourraient être de nature à troubler l'ordre public ;

Considérant, en outre, le contexte de menace terroriste aigüe qui sollicite à un niveau particulièrement élevé les forces de sécurité intérieure pour garantir la protection des personnes et des biens contre les risques d'attentat, dans le cadre du plan VIGIPIRATE « urgence attentat » en vigueur depuis le 24 mars 2024 ;

Considérant, enfin, qu'il appartient à l'autorité de police compétente de concilier l'exercice du droit de manifester avec les impératifs de l'ordre public ; que, dans ce cadre, elle se doit de prendre les mesures de nature à prévenir, outre les infractions à la loi pénale, les troubles à l'ordre public à partir de l'appréciation qu'elle fait du risque qu'ils surviennent ; que répond à ces objectifs une mesure qui définit un périmètre dans lequel des restrictions sont mises en œuvre, notamment à l'égard de rassemblements présentant des risques de troubles graves à l'ordre public, afin de garantir la sécurité des personnes et des biens ;

ARRETE :

TITRE PREMIER
MESURES INTERDISANT TOUT RASSEMBLEMENT NON DECLARE

Article 1er – La présence et la circulation des personnes participant à des cortèges, défilés et rassemblements qui n'ont pas été déclarés, dans les conditions fixées par la loi, sont interdites les lundi 10 février et mardi 11 février 2025 dans les périmètres géographiques figurant sur les plans en annexe au présent arrêté, selon les modalités suivantes :

- le lundi 10 février 2025 de 07h00 à 21h00 dans le périmètre délimité selon la cartographie figurant en annexe 2 ;

– le mardi 11 février 2025 de 07h00 à 21h00 dans le périmètre délimité selon la cartographie figurant en annexe 3.

TITRE II
MESURES DE POLICE APPLICABLES AUX ABORDS ET AU SEIN DES CORTEGES, DEFILES ET RASSEMBLEMENTS AU SEIN DES PERIMETRES

Article 2 - Dans les périmètres institués par l'article 1er et durant les périodes mentionnées par ce même article sont interdits aux abords et au sein des cortèges, défilés et rassemblements le port et le transport par des particuliers, sans motif légitime :

- d'armes par nature et de tous objets susceptibles de constituer une arme au sens de l'article 132-75 du code pénal ;
- d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques ;
- dans des conteneurs individuels, de substances ou de mélanges dangereux, inflammables ou corrosifs, au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 susvisé, tels que l'essence, le pétrole, le gaz, l'alcool à brûler, le méthanol, la térébenthine, les solvants ;
- d'équipements de protection destiné à mettre en échec tout ou partie des moyens utilisés par les représentants de la force publique pour le maintien de l'ordre public.

TITRE III
DISPOSITIONS FINALES

Article 3 - Les représentants sur place de l'autorité de police sont autorisés à prendre des mesures complémentaires à celles fixées par le présent arrêté, en fonction de l'évolution de la situation et lorsque les circonstances l'exigent.

Article 4 - La préfète, directrice du cabinet du préfet de police, le directeur de l'ordre public et de la circulation et la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris, consultable sur le site internet de la préfecture de police (https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr) et transmis à la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Paris.

Fait à Paris, le 5 février 2025

SIGNE
Pour le préfet de police
La préfète, directrice du cabinet
Magali CHARBONNEAU

Annexe n°1 de l'arrêté n°2025-00154 du 5 février 2025

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester le présent arrêté, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage ou de sa publication :

- soit de saisir d'un RECOURS GRACIEUX
le Préfet de Police
7/9, boulevard du Palais - 75195 PARIS RP

- ou de former un RECOURS HIERARCHIQUE
auprès du Ministre de l'intérieur
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
place Beauvau - 75008 PARIS

- soit de saisir d'un RECOURS CONTENTIEUX
le Tribunal administratif compétent

Aucune de ces voies et recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX et HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de l'arrêté contesté.

Le recours CONTENTIEUX, qui vise à contester la LEGALITE de la présente décision, doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre recours par l'administration, votre demande devra être considérée comme rejetée (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE, le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de la décision de rejet.

Annexe n°2 de l'arrêté n°2025-00154 du 5 février 2025

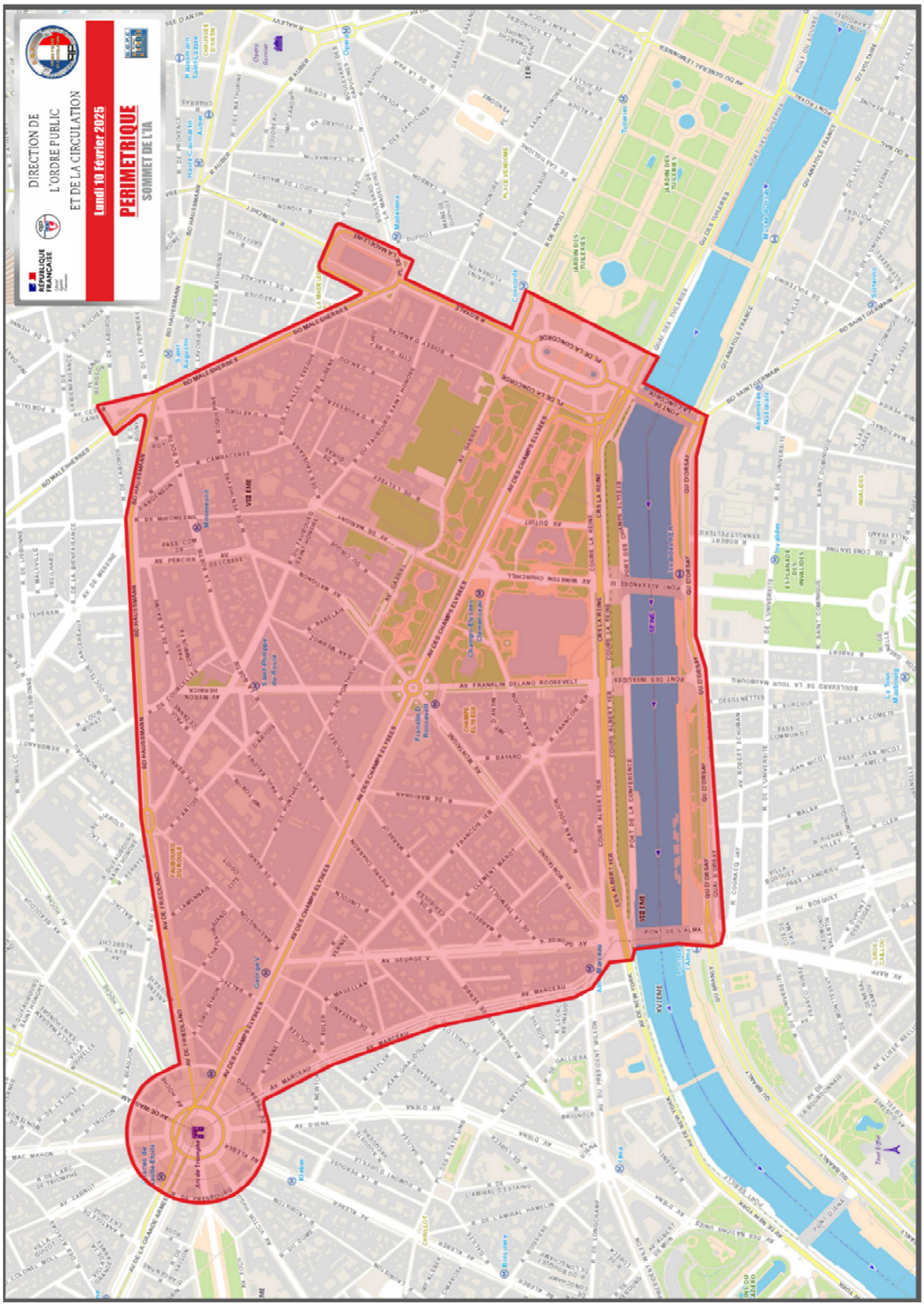

5

2025-00154

Annexe n°3 de l'arrêté n°2025-00154 du 5 février 2025

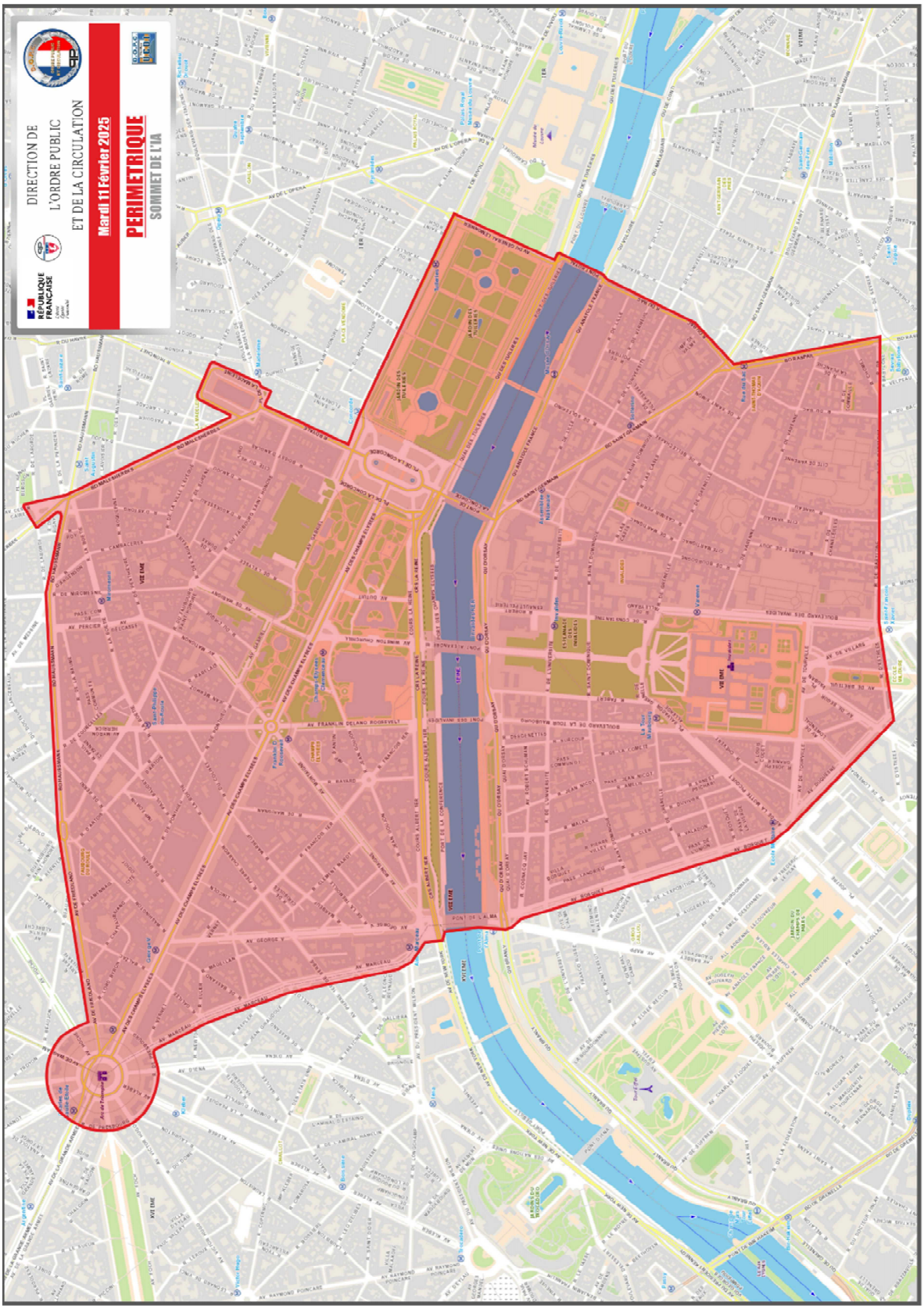

6

2025-00154